



DSCT/FW

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL
SIÉGEANT EN FORMATION DE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE
TRAVAIL
SÉANCE DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022 À 14h
ÉTABLI LE 6 OCTOBRE 2022**

Sur convocations envoyées le premier septembre deux mille vingt-deux, les membres du Comité Technique Intercommunal se sont réunis le jeudi quinze septembre deux mille vingt-deux à quatorze heures à la Maison des Communes, sous la présidence de M. Nicolas PATRIARCHE, Président du Centre de Gestion.

⇒ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :
ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

- **M. PATRIARCHE**, Maire de LONS, Président du Centre de Gestion,
- **M. SANZ**, Maire de RÉBÉNACQ,
- **M. BERNOS**, Maire d'AGNOS,
- **Mme MAINE**, Adjointe au Maire de MONTAUT, 1^{ère} Administratrice déléguée du Centre de Gestion,
- **Mme ALTHAPÉ**, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS,

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **M. DÉSSERÉ**, Maire de LEMBEYE,
- **M. LABAT**, Maire d'IGON,
- **Mme CASET**, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS,
- **Mme OTHART**, Maire de SAINTE-ENGRÂCE,
- **M. OXIBAR**, Maire d'OGEU-LES-BAINS.
- **Mme CABANNE**, Maire de GOMER,
- **M. ETCHEVERRY**, Maire de BONLOC,
- **M. JAURIBERRY**, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE,
- **M. ARROSSAGARAY**, Maire de SAUGUIS-SAINT-ETIENNE,
- **Mme GRAMMONTIN**, Maire de CASTETNER,
- **Mme ETCHEGOIN**, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT,
- **M. DENAX**, Maire d'ARTIGUELOUVE,
- **Mme MOULAT**, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ.

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme LABORDE**, Adjoint technique à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE d'AHETZE (CGT),
- **M. HONTAS**, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **Mme LACOMBE**, ATSEM principal de 2^{ème} classe au SIRP IKAS BIDEA (UNSA),
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),
- **Mme BÉBIOT**, Attaché à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB).

ÉTAIENT PRÉSENTS sans voix délibérative :

- **Mme PROHARAM**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE LASSEUBE (CFDT).

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 2^{ème} classe au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **M. COLLIOT**, Animateur au CCAS DE BRISCOUS (CGT),
- **M. SAUBES**, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE D'URCUI (CGT),
- **Mme ETCHANDY**, Secrétaire de mairie à la COMMUNE D'ALOS-SIBAS-ABENSE (CGT),
- **Mme AUGER**, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE DE BUNUS (UNSA),
- **Mme TRINITE-SCHILLEMANS**, Éducateur des Activités Physiques et Sportives principal de 1^{ère} classe au SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ARTHEZ-DE-BÉARN (UNSA),
- **M. GALRITO**, Brigadier-chef principal à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (FO),
- **Mme MINVIELLE**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE RAMOUS (SUD/LAB).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du CDG 64,
- **Mme DUGUÉ**, Ingénieur prévention au CDG 64, Agent Chargé de la Fonction d'Inspection,
- **Mme CHALOT**, Responsable du Pôle Expertise juridique au CDG 64,
- **Mme KELLER**, Consultante au Pôle Expertise juridique au CDG 64.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Président remercie les délégués pour leur participation à cette réunion du Comité Technique Intercommunal.

Il rappelle que Mme BÉBIOT assure les fonctions de secrétaire du CHSCT.

Le Président rappelle la liste des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

- I. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2022** 2
- II. **DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 15 SEPTEMBRE 2022** 3
 - A. **ÉTUDE DES ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DU CTI** 3
 - B. **QUESTIONS DIVERSES : VISITE DES LOCAUX DE LA COMMUNE DE MONTARDON** 4

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2022

Conformément aux dispositions de l'article 56 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale et de l'article 22 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le Président soumet à l'approbation des membres du CTI le procès-verbal de la séance du Comité Technique Intercommunal faisant fonction de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en date du 30 juin 2022.

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du CHSCT en date du 30 juin 2022.

II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 15 SEPTEMBRE 2022

A. ÉTUDE DES ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES REÇUS DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DU CTI

Mme DUGUÉ présente le tableau de synthèse des accidents de service et de trajet reçus à la Direction Santé et conditions de travail depuis la dernière réunion.

Cinq accidents de service et un accident de trajet sont présentés pour cinq collectivités. Ils concernent trois adjoints techniques, deux agents sociaux et un ATSEM. Les deux accidents de service des agents sociaux n'ont pas entraîné d'arrêt de travail, tandis que les quatre autres accidents de service ont engendré 121 jours d'arrêt.

Mme BÉBIOT demande si l'agent ayant 60 jours d'arrêt a des séquelles, tandis que Mme CARRERE questionne si des actions ont été mises en place pour remédier à ces accidents.

Mme DUGUÉ indique que, d'après les déclarations transmises par les collectivités, un agent social sera inscrit à une formation sauveteur secouriste du travail ; tandis qu'un courrier rappelant la nécessité de contenir son chien a été transmis à l'utilisateur. Les autres déclarations d'accident ne précisent pas la mise en place d'actions correctives. Mme DUGUÉ précise que les agents qui en ressentent le besoin peuvent s'adresser au psychologue du travail.

La chute d'un panneau de basket sur un agent ayant entraîné 60 jours d'arrêt engendre des questionnements : le panneau était-il fixe ou mobile, le système d'attache du panneau a-t-il été modifié depuis, dispose-t-on d'une photo, etc. En réponse à la question de Mme CARRERE, Mme DUGUÉ indique que l'agent a subi des lésions au cou et à l'épaule. Mme BÉBIOT demande à connaître ce qu'est devenu l'agent, au cours de la prochaine réunion du CHSCT intercommunal.

M. MARCHAND rappelle que le CHSCT intercommunal est compétent pour analyser les accidents de service. Mme BÉBIOT souhaite ainsi déclencher une délégation visant à réaliser l'enquête de l'accident survenu à l'occasion de la chute du panneau de basket. Cette délégation sera composée de Mmes BÉBIOT, CARRERE, MARION pour les représentants du personnel, et de Mme MAINE et M. DENAX pour les représentants des collectivités. Un agent de la Direction Santé et conditions de travail accompagnera la délégation sur place.

B. QUESTIONS DIVERSES : VISITE DES LOCAUX DE LA COMMUNE DE MONTARDON

La visite du groupe scolaire de MONTARDON est programmée le vendredi 7 octobre 2022 à 9h30. La délégation est composée de Mmes MARION et PROHARAM pour les représentants du personnel, et de Mme MAINE et M. DÉSSÉRÉ pour les représentants des collectivités. Mme PUCHOIS, infirmière en santé au travail à la Direction Santé et conditions de travail, accompagnera cette délégation.

La réunion préparatoire est prévue le mercredi 28 septembre 2022 à 14h à la Maison des Communes.

LE SECRÉTAIRE,


Sylvie BEBIOT
Syndicat SUD et LAB

LE PRÉSIDENT,


Nicolas PATRIARCHE
Maire de LONS
Président du Centre de Gestion